



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 1 de 17

L'excursion en canot est une activité périlleuse appropriée pour les élèves du secondaire lorsqu'elle respecte les paramètres établis dans la présente directive administrative.

Un superviseur est un enseignant, un parent/tuteur/bénévole ou un chef d'expédition. Un membre du personnel enseignant doit accompagner les élèves lors de toute sortie en canot.

1. Prérequis pour les surveillants

Certifications et compétences

Compétences de l'instructeur

Au minimum, un chef d'expédition doit détenir l'une des certifications suivantes :

- excursion de canotage de niveau 3 de l'ORCKA **OU**
- habiletés avancées d'excursion de Pagaie Canada

L'instructeur doit être expérimenté en matière de :

- préparation de l'emplacement du camp
- méthodes d'imperméabilisation par temps pluvieux

Chefs d'expédition

Les chefs d'expédition doivent posséder les mêmes compétences en matière de sécurité nautique, d'habiletés de canotage et dans les domaines connexes qui sont exigées des élèves et ils doivent détenir un certificat en sauvetage nautique tel qu'une Médaille de bronze (Bronze Medallion), Croix de bronze (Bronze Cross), National Lifeguard-Lifesaving Society (NLS).

Au minimum, un chef d'expédition doit connaître l'endroit de façon générale.

Secourisme

Durant une excursion de plusieurs jours à moins de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence, au moins un enseignant, un chef d'expédition, un instructeur ou un superviseur doit posséder un minimum d'un cours de premiers soins standard d'un fournisseur réputé (p. ex. Ambulance Saint-Jean, Croix-Rouge canadienne, Société de sauvetage).



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 2 de 17

Lorsque l'activité se déroule en milieu éloigné (plus de 2 heures avant l'arrivée des soins médicaux d'urgence), au moins un enseignant, un chef d'expédition, un instructeur ou un superviseur doit posséder l'une des certifications de secourisme en milieu sauvage avancé valides suivantes :

- Ambulance Saint-Jean – Secourisme en milieu sauvage niveau 3
- Croix Rouge canadienne – Secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé
- Wilderness Medical Associates (WMA) – Secourisme en milieu sauvage avancé
- Un certificat équivalent à ceux mentionnés ci-dessus.

Un plan d'action et d'intervention en cas d'urgence pour gérer les évacuations et le confinement doit être suivi et communiqué aux élèves.

Surveillance

Ratios

1 superviseur pour 8 élèves : Chaque groupe de 1 à 8 élèves requiert un chef d'expédition et du personnel enseignant ayant les compétences suivantes : un certificat de secourisme, et un certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul surveillant ou plusieurs.

2 superviseurs pour 16 élèves : Un groupe de 9 à 16 élèves qui voyagent et campent ensemble requiert un chef d'expédition et du personnel enseignant ayant les compétences suivantes : un certificat de secourisme, et un certificat de sauveteur. Ces compétences peuvent être détenues par un seul superviseur ou plusieurs.

Pour toutes les excursions avec coucher, un minimum de 2 superviseurs adultes doivent être présents, l'un d'eux doit être un enseignant. Si les élèves sont de sexe masculin et féminin, des superviseurs des deux sexes doivent être présents. Pour toutes les excursions avec coucher un instructeur doit être présent.

Si le groupe est divisé en deux ou plusieurs excursions, chaque excursion doit être menée par un chef d'expédition détenant les certifications requises.



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 3 de 17

2. Prérequis pour les participants

Compétences

Avant de faire une excursion en canot, chaque participant doit démontrer un niveau de compétence acceptable en nageant avec un vêtement de flottaison individuel (VFI).

Comme préalable pour le canotage en eau libre, l'élève doit démontrer les compétences de base suivantes à un chef d'expédition :

- soulèvement, transport et portage du canot
- mettre un canot à l'eau
- embarquer/débarquer correctement du canot
- autosauvetage dans un canot sec ou submergé
- procédures de sauvetage entre canots;
- placement des payeurs
-

Les élèves doivent savoir quoi faire en cas de vents ou de vagues inattendus.

***Les élèves ne doivent pas se baigner. Ils peuvent se laver en portant leur VFI. Si les élèves sont à la proximité de l'eau, ils doivent porter leur VFI.

3. Préparation de l'excursion

Un plan de navigation et de sécurité (Annexe A) doit être préparé et remis avec la demande d'activité périlleuse.

Bien que la préparation du menu et l'assignation des tâches aux élèves (Annexe A1) doivent se faire au préalable, il n'est pas nécessaire de soumettre cette information avec la demande d'activité périlleuse.

Les items énumérés à l'Annexe B (Trousse d'accompagnement) et à l'Annexe C (Trousse de premiers soins) doivent être disponibles lors de toute excursion en canot.

RÉFÉRENCES

Ligne de conduite B-002 Sorties éducatives, culturelles et sportives



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 4 de 17

DOCUMENTS ANNEXÉS

Annexe A - Plan de navigation et de sécurité

Annexe A1 – Menu et responsabilités

Annexe B - Trousse d'accompagnement

Annexe C - Trousse de premiers soins

Annexe D – Consentement des parents pour excursion en canot (GNO-A32e)

Annexe E – Permission parentale pour recevoir des communications (GNO-A32f)

Entente de comportement du participant (GNO-A32g)



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 5 de 17

Annexe A - Plan de navigation et de sécurité

Date de l'excursion :

Lieu :

Description du trajet :

Longueur et durée du trajet :

Portages :

Niveau de difficulté :

Hôpital le plus proche avec coordonnées :

Services policiers avec coordonnées :

Personne contact :

Objectifs du voyage :

Cartes Topo requises :

Participants :

NOM	ÂGE	SEXE	TÉLÉPHONE	EXPÉRIENCE	RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX	N° CARTE SANTÉ	AUTRES

Responsables :

	NOM	CERTIFICATIONS
Ex. Instructeur		
Ex. Chef d'expédition		

Itinéraire : (exemple)



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 6 de 17

Aperçu du voyage :

Jour 1 : la cible ainsi que les coordonnées UTM

Jour 2 : la cible ainsi que les coordonnées UTM

Jour 3 : la cible ainsi que les coordonnées UTM

Jour 4 : la cible ainsi que les coordonnées UTM

Accès de secours :

Lieu :

Dispositif de communication :

Transport :

Lieu de départ : _____ Date : _____ heure (am/pm):

Lieu d'arrivée : _____ Date : _____ heure (am/pm):

Véhicule 1 : _____

(Année/Marque/Couleur) _____

Plaque d'immatriculation n° : _____

Véhicule 2 : _____

(Année/Marque/Couleur) _____

Plaque d'immatriculation n° : _____

Canots :

Type de canots / couleur / n° : _____

Couleur et plaque d'immatriculation de la remorque : _____

Abri :

Type et couleur d'abri / tentes : _____



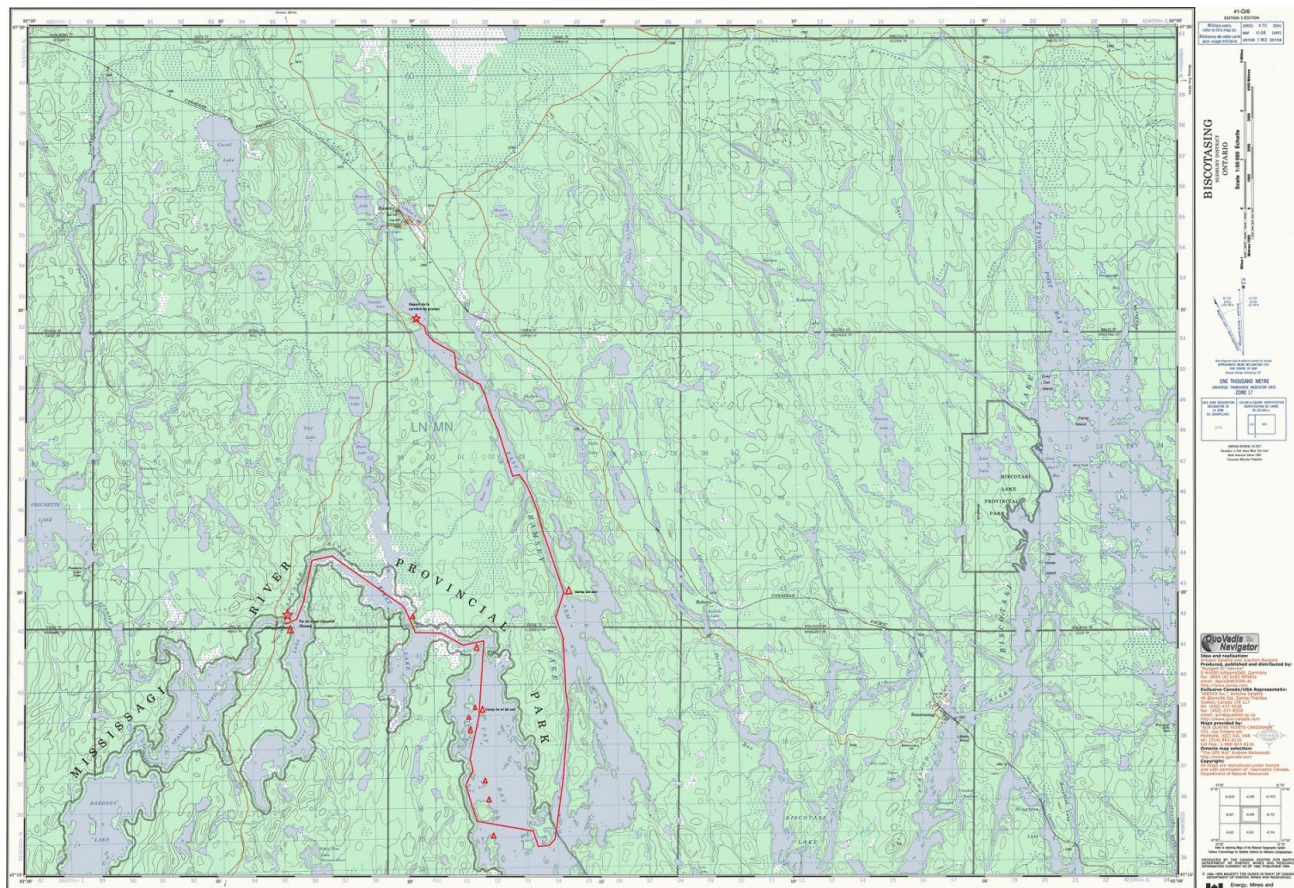
Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 7 de 17

Carte géographique indiquant le trajet du groupe (exemple)





Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 8 de 17

Annexe A1 - Menu et responsabilités

Méthode de purification d'eau : _____

Menu : (exemple)

Repas	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Déjeuner				
Dîner				
Souper				
Collations / desserts				



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 9 de 17

Horaire des responsabilités : (exemple)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Prépare le déjeuner				
Aide au déjeuner				
Vaisselle du déjeuner x2				
Prépare le dîner (aucune cuisson)				
Prépare le souper				
Aide à préparer le souper				
Vaisselle du souper x2				
Bois pour le feu				
PM abri pour la cuisine (bâche)				
Ranger et sécuriser l'équipement en soirée				
AM descendre l'abri de la cuisine (bâche)				
Pomper de l'eau pour le groupe x2				



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 10 de 17

Annexe B - Trousse d'accompagnement

Items obligatoires

- Trousse de sécurité nautique (canotage)
- Sifflet, flare
- Cartouches anti-ours, vaporisateur
- Gilet de sauvetage et pagaie supplémentaire
- Allumettes, flint, briquet
- Couteau multi-usage
- Corde
- Source de lumière
- Ruban adhésif (Duct tape)
- Piles de surplus
- Sac de plastique orange
- Trousse de réparation spécifique à l'équipement et à l'activité (sac de randonnée, canotage, vélo, tente, etc.)
- Dispositif de communication (p. ex. DeLorme) Vous pouvez faire demande auprès du Conseil pour emprunter le dispositif utilisé lors des programmes d'été.



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 11 de 17

Annexe C - Trousse de premiers soins

Items obligatoires pour un groupe de 12

Protéger la trousse contre les éléments en les plaçant dans un sac de type Ziplock.

- 2 compresses froides instantanées et sacs de type ZipLock
- 2 bandages triangulaires
- 6 gazes rectangulaires
- 2 rouleaux de gaze
- 3 compresses non adhérentes (pour brûlures)
- 10 serviettes antiseptiques
- Pinces à épiler (tweezers)
- 3 paires de gants chirurgicaux
- 1 drap de sauvetage (Emergency blanket)
- Trousse de couture avec petite aiguille
- Épingles de sécurité
- Ciseaux
- 1 masque pour RCR
- Pansements variés
- Calepin et crayon avec un aide-mémoire des premiers soins
- 1 rouleau de ruban adhésif
- Onguent antibiotique (de type Polysporin)
- Comprimés de filtration d'eau
- Crème pour soulager les démangeaisons et la douleur des piqûres et des morsures (de type After-Bite) (ou bicarbonate de soude)
- Médicaments identifiés :
 - Aspirin, Ibuprofene, Benedryl, Immodium, poudre pour les pieds, Graval, crème pour échauffements



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 12 de 17

Annexe D – Consentement des parents pour excursion en canot



Conformément à la ligne de conduite B-002

1. RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ

Je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents qui font partie du programme de PLEIN AIR du CSPGNO. Les risques de l'activité à laquelle je vais participer sont, de façon plus particulière, mais non limitative :

- Blessures causées par des chutes ou d'autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.);
- Blessures avec objet contondant ou coupant
- Froid ou hypothermie;
- Blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus;
- Allergie alimentaire;
- Contact avec l'eau ou noyade (hors d'activité aquatique ou à proximité d'un cours d'eau);
- Brûlures ou troubles causés par la chaleur.

Initiales SVP _____

Initiales du parent (si moins de 16 ans) _____

2. CONFIRMATION DES RENSEIGNEMENTS ET ACCEPTATION DE RISQUES

J'atteste que les renseignements consignés dans la présente fiche sont exacts, et cela autant que je sache. Je certifie ne pas avoir délibérément omis de renseignements sur mon état de santé, pertinents ou non. Je suis conscient que l'information contenue dans la présente fiche est confidentielle et vise à mieux planifier et encadrer la sécurité des activités auxquelles je participerai et qu'elle permettra au CSPGNO de dresser un profil de ses participants. Je suis conscient que les activités offertes par le CSPGNO se déroulent dans des milieux semi-naturels ou naturels possiblement accidentés qui, conséquemment, sont plus éloignés des services médicaux. Cet état de fait pourrait entraîner de longs délais lors d'une urgence nécessitant une évacuation, et par conséquent, une



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 13 de 17

possible aggravation de mon état ou de ma blessure. Ayant pris connaissance de ces risques et ayant eu l'occasion d'en discuter avec une personne responsable de l'activité, je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents aux activités et je suis en mesure d'entreprendre l'activité ou le séjour en TOUTE CONNAISSANCE ET EN ACCEPTANT LES RISQUES que peut comporter ce séjour ou cette activité.

Je m'engage aussi à jouer un rôle dans la gestion de ces risques en adoptant une attitude préventive à mon égard ainsi qu'à l'égard des autres participants. L'enseignant se réserve le droit d'exclure toute personne qu'il juge représente un risque pour elle ou pour le reste du groupe. Je comprends qu'il m'est possible de quitter la présente activité pour un motif ou pour un autre.

Nom du participant : (en lettres
moulées) _____

Signature : _____ Date : _____

Nom d'un parent : (en lettres
moulées) _____

Signature : _____ Date : _____

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ MATÉRIELLE

Je, soussigné, renonce par la présente toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêt pour tout dommage aux biens et matériel m'appartenant. (usure normale, perte, bris, vol, vandalisme)

Nom du participant : (en lettres moulées) _____

Date : _____

Signature : _____



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 14 de 17

AUTORISATION À INTERVENIR EN CAS D'URGENCE

Je, soussigné, autorise le CSPGNO à prodiguer tous les premiers soins nécessaires. J'autorise également le CSPGNO à prendre la décision dans le cas d'un accident à me transporter (par ambulance, hélicoptère, garde côtière ou autrement) dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire, le tout, s'il y a lieu, à mes propres frais.

Nom du participant(e) : (en lettres moulées) _____

Signature : _____ *Date* : _____

le 8 juillet 2016

GNO-A32e



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 15 de 17

Annexe E – Permission parentale pour recevoir des communications



CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Excursion en canot

Afin d'assurer la sécurité de tous, le CSPGNO requiert que le groupe transporte avec lui le dispositif de communication satellite InReach par Delorme. Les responsables pourront communiquer avec le conseil en cas d'urgence et au besoin.

Si vous aimeriez recevoir une mise à jour du trajet par l'entremise du dispositif de communication satellite InReach, SVP nous fournir vos coordonnées.

Pour plus d'information sur le communicateur, visitez le lien suivant: <http://www.inreachcanada.com/>.

Prière de retourner le bordereau au bas de la page.



Nom du parent : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

GNO-A32f



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 16 de 17

Entente de comportement du participant

Conformément à la ligne de conduite B-002

- ➡ Je vais porter correctement en tout temps un aide individuel de flottaison approuvé lorsque je suis en canot, sur la rive de l'eau vive ou en nageant dans l'eau vive.
- ➡ Je vais porter un casque protecteur dûment attaché sur ma tête en tout temps en navigant l'eau vive ou près de l'eau vive.
- ➡ Je vais adhérer au système de copain. Je vais en tout temps travailler avec mon copain pour m'assurer de notre sécurité mutuelle lors des activités, des voyages et des expéditions.
- ➡ Je comprends qu'au besoin, on peut me demander d'assumer le rôle de personne secours au bas des rapides avec un sac de secours ou en embarcation et d'accomplir ce rôle de façon diligente. Je comprends en plus que je serai entraîné pour accomplir cette fonction au début d'un cours ou d'une excursion.
- ➡ Je vais rapporter à la personne responsable, toutes blessures, toutes maladies ou tous malaises physiques.
- ➡ Je vais discuter avec la personne responsable toutes inquiétudes sur la sécurité que je crois percevoir. Je suis conscient que je ne serai jamais forcé à faire quelque chose que je ne suis pas d'accord ou que je trouve dangereux.
- ➡ Je vais en tout temps me comporter de façon sécuritaire pour le bien du groupe et des participants.
- ➡ La consommation d'alcool ou de drogues illicites est interdite.
- ➡ Je vais travailler en coopération avec l'instructeur, le guide et/ou la personne responsable, surtout en temps de crise.
- ➡ Je vais rapporter à la personne responsable tous dommages à l'équipement.



Approuvée : le 22 juin 2016

Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : 19 décembre 2017, 20 juin 2019

Page 17 de 17

- ➡ Toutes infractions des règles ci-dessus dépendant de la sévérité peuvent mener à une exclusion des activités et/ou une suspension interne et/ou externe et/ou un échec du cours.

Je confirme que j'ai lu ce document. Je comprends ce document et j'accepte de me soumettre aux standards établis dans ce document.

(Signature du participant)

(Date)

(Signature du parent/tuteur)

26 janvier 2018

GNO-A32g